

ASSEMBLEE NATIONALE8 juin 2005

LOCAUX DU CONGRÈS CHATEAU DE VERSAILLES (deuxième lecture) - (n° 2300)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Houillon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Supprimer les deux derniers alinéas de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de dispositions inutiles.